Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240912-DEC202499-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

12 SEP. 2024

DEC202499

Objet : mise à disposition de la salle Farinviliers aux Cantons solidaires autonomes de l'Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une réunion qui se tiendra le samedi 19 octobre 2024 à Varennes sur Allier, les Cantons solidaires autonomes de l'Allier ont besoin de la salle Farinvilliers ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Farinvilliers aux Cantons solidaires autonomes de l'Allier le samedi 19 octobre 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec les Cantons solidaires autonomes de l'Allier ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON